

2.3. L'approche stratégique

Initiative

- 1^{ère} de Lycée -

Créer un Agenda 21 sur le développement durable à l'école

Présentation

Textes extraits du site Internet : http://www.comite21.org/agenda21_scolaires/index.htm

« Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur ».

Principe 21 de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement

L'éducation au développement durable est un fondement de l'ancrage du développement durable dans la société française. Adopter de nouveaux comportements quotidiens, porter un regard plus solidaire sur les autres et sur la planète, rompre avec les habitudes de consommation destructrices, les enfants et les jeunes font l'apprentissage d'un 21^{ème} siècle à construire : participation des jeunes aux Agenda 21 locaux, échanges d'étudiants européens sur la préservation de l'environnement, éco-certification de lycées, mise en place d'Agenda 21 d'établissements scolaires...

Le Comité 21 accompagne depuis dix ans les démarches Agenda 21 des collectivités (Agenda 21 local), plans d'action pour le développement durable à l'échelle d'un territoire (environ 120 actuellement en France, du local au régional). Il s'agit de décliner cette démarche à l'échelle de l'établissement scolaire, de l'école au campus universitaire, en mobilisant l'ensemble des acteurs qui partagent un même lieu de vie et interagissent sur son évolution : élèves et leurs parents pour les plus jeunes, communauté éducative et représentants de l'Etat, collectivités territoriales, personnel et entreprises qui interviennent sur le site...

Inscrit dans le cadre du projet d'établissement, l'Agenda 21 d'établissement scolaire peut contribuer à l'apprentissage de nouveaux modes de décision, de construction collective et de relations aux autres et au monde, dans un esprit de découverte, de responsabilité et de solidarité. En amenant les jeunes à s'engager concrètement, à prendre leur part dans la réflexion, l'action, le suivi, l'Agenda 21 ouvre la voie d'une citoyenneté active et participative. Il investit concrètement les nouveaux enjeux qui s'imposent à tous : pauvreté, changements climatiques, raréfaction des ressources non renouvelables... et peut alimenter l'action pédagogique de l'équipe enseignante en l'appuyant sur des réalisations concrètes au sein de l'établissement.



Proposition de déroulement

1. A partir de recherches sur Internet pour trouver des initiatives d'engagement en faveur du développement durable (liste de sites dans « En savoir + »), débattre en classe de ce qui peut être effectué individuellement ou collectivement à l'échelle de la classe ou de l'école.
2. Créer ensemble un guide des bonnes conduites que chacun peut signer **individuellement** pour s'engager à avoir un comportement respectueux et favorisant le développement durable.
3. Formuler des propositions d'action **collective** à l'échelle de l'établissement scolaire. Préparer un exposé et les présenter à la Direction et, éventuellement aux autres classes sous la forme de panneaux d'exposition.
4. Discuter les différentes propositions, voter celles qui seront choisies, réfléchir à leur mise en œuvre et les réaliser.
5. Informer l'ensemble des acteurs de l'établissement, solliciter éventuellement le soutien d'associations locales engagées dans le développement durable, les services municipaux, etc...

